

GRAND DOSSIER DU XXI^e SIÈCLE

France ultramarine et France océane

Faire de nos territoires l'avant-garde de la Nation

Les Outre-mer placent la France dans plusieurs bassins océaniques et lui donnent une présence mondiale. Ils ne doivent plus être administrés comme des marges éloignées, mais considérés comme des territoires de décision, de production, de recherche, de protection et de coopération.

Les Outre-mer ne sont pas des périphéries de la République. Ils en sont l'un des centres stratégiques.

PROTÉGER

Sécurité maritime, secours, lutte contre les trafics et défense des ressources.

PRODUIRE

Alimentation, énergie, compétences, recherche et économie bleue ancrées localement.

TRANSMETTRE

Eau, biodiversité, cultures, paysages et capacités stratégiques pour les générations futures.

Le cap

Construire sur vingt ans une politique ultramarine cohérente, élaborée avec les habitants et adaptée à chaque territoire. L'État protège, prévoit et investit. Les collectivités décident au plus près du terrain. La valeur créée forme, emploie et capitalise d'abord dans les territoires concernés.

Moins d'État là où il complique. Plus d'État là où il protège, prévoit et construit.

01 • SOUVERAINETÉ ULTRAMARINE ET OCÉANIQUE

Changer de regard

Une France présente dans le monde grâce à ses territoires

La politique ultramarine a trop souvent été construite par l'urgence, la compensation ou la gestion à distance. Cette méthode entretient les retards, fragilise la confiance et réduit des territoires très différents à une même catégorie administrative. La République doit partir de leurs réalités, de leurs histoires, de leurs cultures et de leurs choix.

Une nation monde

De Cayenne à Fort-de-France, de Saint-Denis à Mamoudzou, de Nouméa à Papeete, la France dispose de points d'appui humains, scientifiques, économiques et diplomatiques uniques. Ces territoires ouvrent des relations directes avec les Amériques, l'Afrique, l'océan Indien et l'Indo-Pacifique. Cette présence n'a de sens que si les populations en sont les premières actrices et les premières bénéficiaires.

L'égalité ne signifie pas l'uniformité

L'égalité républicaine impose un même niveau de dignité, de sécurité et d'accès aux droits. Elle n'impose pas les mêmes outils partout. Les normes, les calendriers d'investissement et les organisations publiques doivent pouvoir être adaptés aux contraintes insulaires, aux distances, au climat, au foncier et aux réalités sociales.

ÉTAT STRATÈGE Une stratégie nationale sur vingt ans, stable au-delà des alternances.	DÉCISION LOCALE Des contrats territoriaux négociés avec les élus, les forces économiques et la société civile.
INVESTISSEMENT PRIORITAIRE Les crédits servent des capacités durables plutôt qu'une succession de plans d'urgence.	ÉVALUATION PUBLIQUE Des objectifs mesurables sur l'eau, le logement, l'emploi, les prix, les transports et la biodiversité.

Principe de décision

Aucun grand projet ultramarin ne doit être évalué seulement depuis Paris. Son utilité se mesure à sa capacité à sécuriser le territoire, réduire une dépendance, créer des compétences locales, préserver le Vivant et améliorer concrètement la vie quotidienne.

02 • SOUVERAINETÉ ULTRAMARINE ET OCÉANIQUE

Protéger et relier

La continuité républicaine commence par la sécurité et les infrastructures

La souveraineté maritime ne se limite pas à une carte. Elle exige des moyens de surveillance, de secours, de justice et de présence permanente. Elle exige aussi que chaque territoire puisse rester relié, approvisionné et opérationnel lorsque surviennent une crise climatique, sanitaire ou géopolitique.

Sécurité maritime et protection des populations

Renforcer les moyens navals, aériens, satellitaires et humains consacrés à la surveillance des espaces maritimes. Mieux coordonner Marine nationale, douanes, gendarmerie, sécurité civile, services de l'État, collectivités, pêcheurs et partenaires régionaux. Lutter contre les trafics, la pêche illégale, les atteintes aux ressources et les filières d'immigration clandestine, dans le respect du droit et de la dignité humaine.

Continuités territoriales

Sécuriser les ports, les aéroports, les câbles sous-marins, les télécommunications, les stocks stratégiques et les chaînes d'approvisionnement. Organiser des capacités de transport et de secours qui ne dépendent pas d'une seule liaison ni d'un seul opérateur. La continuité territoriale doit aussi permettre aux habitants d'étudier, de se soigner et de travailler sans subir un coût d'éloignement permanent.

PORTS ET AÉROPORTS Programmes de modernisation, résilience cyclonique et capacités logistiques de crise.	NUMÉRIQUE Redondance des câbles, cloud national, cybersécurité et accès fiable au très haut débit.	SECOURS Prépositionnement des moyens, réserves territoriales et chaînes rapides de renfort.
--	--	---

Un État présent avant la crise

La prévention coûte moins cher que la reconstruction. Chaque territoire doit disposer d'un plan décennal de résilience des réseaux, des bâtiments essentiels, des logements et des installations de santé, avec une programmation financière vérifiable.

03 • SOUVERAINETÉ ULTRAMARINE ET OCÉANIQUE

Produire vivre et se former

La souveraineté commence par des capacités locales

La vie chère n'est pas une fatalité géographique. Elle résulte aussi de marchés concentrés, de dépendances excessives, d'infrastructures insuffisantes et d'une valeur trop souvent captée hors des territoires. La réponse associe transparence des prix, concurrence réelle, production locale et sécurisation des importations indispensables.

Produire davantage sur place

Construire des filières alimentaires adaptées aux sols et aux climats, développer la transformation locale, mieux organiser la commande publique et protéger le foncier productif. Accélérer l'autonomie énergétique à partir de bouquets propres à chaque territoire, en gardant une production pilotable et des réseaux capables d'absorber les aléas.

Former pour décider et entreprendre

Déployer des parcours de formation liés aux besoins réels : métiers de la mer, maintenance énergétique, eau, bâtiment résilient, agriculture, santé, numérique, logistique, recherche et sécurité civile. Les étudiants et chercheurs ultramarins doivent pouvoir partir, revenir et construire leur activité sans être condamnés à choisir entre l'enracinement et la réussite.

Habiter dignement

Traiter ensemble l'habitat indigne, le coût de la construction, le foncier, l'assainissement et la résistance aux risques naturels. Le logement ne peut être séparé de l'eau, des transports, de l'énergie et de l'accès aux services publics.

ALIMENTATION Contrats de filière, réserves de sécurité et transformation locale.	ÉNERGIE Mix territorial, stockage, réseaux robustes et maîtrise du coût.
FORMATION Campus et apprentissages adossés aux projets productifs.	SANTÉ ET LOGEMENT Accès effectif aux soins et programmation de l'habitat résilient.

La règle

Tout investissement national important doit préciser la part de formation, d'emploi, de sous-traitance, de recherche et de valeur qui restera durablement dans le territoire.

04 • SOUVERAINETÉ ULTRAMARINE ET OCÉANIQUE

La souveraineté du Vivant

Protéger les écosystèmes tout en permettant aux territoires de vivre

Récifs, mangroves, forêts, zones humides, espèces endémiques et grands fonds donnent à la France une responsabilité particulière. Cette richesse ne doit être ni sacrifiée à des intérêts de court terme, ni placée sous cloche par des décisions éloignées des habitants.

Connaître restaurer transmettre

Associer chercheurs, pêcheurs, agriculteurs, associations, collectivités et savoirs locaux pour observer les milieux, restaurer les écosystèmes et définir des usages soutenables. La protection devient une politique de souveraineté lorsqu'elle maintient les fonctions vitales, réduit les risques et crée des compétences durables.

NEPTUNE pour la souveraineté hydrique

NEPTUNE est le grand projet national consacré à l'eau. Dans les Outre-mer, chaque territoire reçoit un diagnostic complet de la ressource, des réseaux, du stockage, de l'assainissement, du dessalement, de la réutilisation et des risques climatiques. L'objectif est simple : garantir l'accès à une eau sûre sans dégrader les milieux ni créer une dépendance énergétique insoutenable.

Nous ne sommes pas propriétaires de l'eau. Nous en sommes les dépositaires.

PRÉSERVER

Bassins versants, nappes, littoraux, récifs, mangroves et forêts.

ADAPTER

Bâtiments, réseaux, cultures et secours face aux cyclones, sécheresses, submersions et chaleurs.

RÉPARER

Assainissement, déchets, sols pollués et milieux dégradés traités dans le temps long.

Un effort national identifié

Le programme budgétaire du Bien Commun prévoit une enveloppe de 104,5 milliards d'euros sur dix ans pour l'écologie, le climat, la biodiversité, les îles et les océans. NEPTUNE dispose de sa propre trajectoire nationale de 150 milliards d'euros. Les crédits sont engagés par projets, avec objectifs, calendrier et bilan de transmission.

05 • SOUVERAINETÉ ULTRAMARINE ET OCÉANIQUE

Une stratégie sur vingt ans

Passer des intentions à des décisions suivies

La France doit investir d'abord dans ses propres territoires afin de sécuriser son économie, sa présence maritime et sa capacité de coopération. Les partenariats régionaux sont utiles lorsqu'ils répondent à des objectifs clairs, à des intérêts mutuels et à des résultats vérifiables.

Les dix décisions proposées

1. Adopter une stratégie nationale France ultramarine et France océane pour vingt ans.
2. Conclure avec chaque territoire un contrat de souveraineté adapté à ses priorités.
3. Renforcer la surveillance maritime, les secours, la lutte contre les trafics et la protection des ressources.
4. Sécuriser ports, aéroports, câbles, réseaux, stocks essentiels et continuités d'approvisionnement.
5. Construire des trajectoires territoriales d'autonomie alimentaire, énergétique et hydrique.
6. Relier tout grand investissement à la formation, à l'emploi local, à la recherche et à la sous-traitance.
7. Lancer un programme de logement et d'équipements résilients adapté aux risques de chaque territoire.
8. Développer une économie bleue maîtrisée : pêche, aquaculture, ports, réparation navale, sciences et tourisme responsable.
9. Faire de la biodiversité une souveraineté du Vivant, protégée avec les habitants et leurs savoirs.
10. Publier chaque année un bilan territorial des engagements, des dépenses et des résultats.

5 ANS Urgences de l'eau, du logement, de la sécurité, des prix et des infrastructures essentielles.	10 ANS Capacités productives, formations, réseaux résilients et recherche implantée.	20 ANS Autonomies stratégiques consolidées et territoires devenus des pôles régionaux de coopération.
---	--	---

Une avant-garde de la République

Les territoires ultramarins peuvent expérimenter avant l'Hexagone des systèmes intégrés d'eau, d'énergie, d'alimentation, d'économie circulaire et d'adaptation climatique. Ils ne sont pas le dernier chapitre de la politique nationale. Ils peuvent en être le laboratoire, le poste avancé et l'une des preuves les plus concrètes.

Repères publics consultés : Ministère chargé des Outre-mer ; Secrétariat général de la mer ; Office français de la biodiversité ; Stratégie nationale biodiversité 2030. Les montants programmatiques relèvent de la proposition budgétaire de La République du Bien Commun.